

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 4 AOUT

Politique et administration

Ce n'est un mystère pour aucun de ceux qui sont au courant des dessous de la politique que, depuis quelques mois, M. Brisson et ses amis s'occupent beaucoup de l'administration de l'enregistrement et exercent sur les choix faits dans cette administration une influence considérable. C'est ainsi que M. Brisson, avec la complicité de divers employés de cette administration qui lui sont dévoués, a pu réunir les éléments de son projet sur le droit d'accroissement. Or, depuis le vote de ce projet, les radicaux se plaignaient fort de la résistance qu'ils prétendaient rencontrer, dans l'administration supérieure, à la mise en pratique de leurs desseins. Est-ce pour cela que le directeur général, M. Tiphaigne, vient d'être mis à la retraite? En tous cas, il paraît évident que son successeur, M. Liotard-Voigt, est un fonctionnaire tout à fait suivant le cœur de M. Brisson et de ses amis. Le nouveau directeur général vient en effet d'adresser à son personnel une circulaire dans laquelle il déclare que le moment est venu de faire pénétrer « plus de justice dans l'édifice de la législation fiscale ». Puis il ajoute :

« Des réformes importantes, toutes inspirées par l'esprit démocratique, sont à l'ordre du jour du Parlement et de l'opinion; nous devons seconder de tout notre dévouement ces vues élevées et généreuses, sans oublier cependant que, dans l'intérêt même du développement des œuvres de progrès, honneur de la République, il importe de ne point diminuer les ressources du Trésor. »

Les directeurs généraux terminent en recommandant aux fonctionnaires placés sous ses ordres de joindre toujours à leurs qualités professionnelles « un attachement absolu, sans réserves, aux institutions républicaines ». C'est avertir ceux-ci que tout soupçon de « modérantisme » serait pour eux la plus mauvaise note et qu'on n'avancera, non à condition d'être le plus capable, mais le plus républicain, et ce, de façon à satisfaire les exigences des docteurs du radicalisme.

On a rarement introduit avec plus de cynisme la politique dans une administration qui, par essence, devrait y rester absolument étrangère.

AU TONKIN

Les nouvelles d'extrême Orient se suivent et, malheureusement, se ressemblent. Le dernier courrier est particulièrement fâcheux, moins encore par ce qu'il dit que par ce qu'il laisse entendre.

Le 1^{er} juin, des habitants des villages de Phuong-Mi et de Ming-Hy, signalaient la présence de nombreux pirates aux environs.

Un détachement a marché contre les pirates, mais ceux-ci ayant reçu des renforts et leur nombre s'élevait à 3 ou 600 hommes, le détachement français « a dû regagner son poste. »

Quant aux pirates, ils se sont emparés de

Phu-Lun, ont massacré les habitants et enlevé les femmes et les enfants.

L'expédition, commandée par le colonel Dominé, après avoir parcouru sans rien trouver les îles des Deux-Songs, s'est dirigée vers la vallée du Song-Ki. Elle y a trouvé un parti de pirates de 50 hommes environ avec lequel elle a eu un engagement. Nous avons eu quelques blessés indigènes.

Les troupes sont rentrées dans leurs postes.

Le village catholique de Nohu, situé à 10 kilomètres, a été pillé le 19 par une bande d'une centaine de pirates en partie armés de fusils.

Trois habitants ont été blessés, deux chevaux ont été tués; la cure et une douzaine de maisons ont été brûlées.

Le sous-lieutenant Gifford, du poste de Lucen-Chau, accompagné de 70 tirailleurs, a eu un engagement le 4 juin avec une bande de pirates établie au village de Lang-Chiong. La résistance des pirates a été assez vive.

Il n'est pas difficile de comprendre que dans ces trois combats nos soldats ont essuyé un échec.

LA FLOTTE FRANÇAISE
A Cronstadt

Le maire de Saint-Petersbourg a reçu le télégramme suivant :

« La douma (assemblée municipale) de Smolensk prie le maire de Saint-Petersbourg de donner un salut cordial aux chers hôtes français, au nom d'une des plus anciennes villes de la patrie russe. »

VISITE A LA CATHÉDRALE

L'amiral Gervais a visité avant-hier le couvent Alexandre Newski, où il a été reçu par le supérieur Isaïe.

L'amiral et les officiers français qui l'accompagnaient ont visité la cathédrale du couvent où ils ont reçu le pain sacré. Ils sont allés ensuite rendre hommage au métropolite Isidore que l'amiral a remercié de son cordial accueil.

Après un entretien d'un quart d'heure, l'amiral a prié le métropolite de donner sa bénédiction pour l'heureuse continuation du voyage de l'escadre.

En prenant congé, l'amiral a baisé la main du métropolite.

Celui-ci lui a offert l'image d'Alexandre Newski enchâssée d'argent.

Les officiers ont visité ensuite le tombeau de Souvarow à la cathédrale de l'Annonciade.

Ils se sont ensuite rendus à la cathédrale Isaac, où le marguillier Smourow a offert à l'amiral Gervais l'image de Notre-Dame-de-Tikhyme enchâssée d'or.

LA FÊTE DE L'IMPÉRATRICE A PÉTERHOF

L'amiral Gervais et les principaux officiers de l'escadre, ainsi que le roi de Serbie, la reine de Grèce et leurs suites, ont assisté hier soir, à Péterhof, au déjeuner d'apparat donné à l'occasion de la fête de l'impératrice.

Les invités ont pris part à un thé offert par l'impératrice dans le pavillon Monplaisir, pendant l'illumination de Péterhof.

Le succès de l'illumination paraissait sérieusement compromis par la pluie qui tombait depuis le matin.

DÉPART DE L'ESCADRE

L'escadre a dû aller ce matin à Biorkund pour s'approvisionner de charbon, pendant le voyage de l'amiral à Moscou.

Le départ de l'escadre de Russie est définitivement fixé au 7 août.

Le *Messenger officiel* de Saint-Petersbourg ne manque pas de publier chaque jour le récit des fêtes qui se succèdent en l'honneur de l'escadre française. Il en donne, par ordre, les moindres détails, et jusqu'au texte complet de tous les discours et de tous les toasts échangés. Les publications du *Messenger officiel*, en général beaucoup plus discret, sont très remarquables en Russie... et ailleurs.

Le *Journal officiel de la République française* qui, lui, enregistre, avec une complaisance exagérée, les moindres faits et gestes des ministres les moins importants, leurs harangues les plus insignifiantes et parfois leurs propos les plus déplacés, ne fait d'autre allusion à la réception de l'escadre française en Russie que l'emprunt à l'Agence Havas de quelques dépêches.

Manque d'usage ou manque de courtoisie de la part de nos gouvernants. L'un n'exclue pas l'autre.

INFORMATIONS

On écrit de Londres, le 1^{er} août :

« Le maire de Portsmouth a reçu une lettre de M. Barbey, ministre de la marine, concernant le programme de la réception de l'escadre française. L'escadre arrivera à Cowes le 19 août, comme on l'a déjà dit. L'amiral Gervais dînera avec la Reine, le 20, à Osborne; revue de l'escadre par la Reine le 21. »

« L'escadre partira ensuite pour Portsmouth. Le programme de la réception sera complété par le bal que doit donner l'amiral Clan William. Le maire a reçu de M. Waddington une lettre acceptant, au nom de l'amiral Gervais, l'invitation au dîner offert à l'amiral par la ville de Portsmouth, le 22 août, et à un autre dîner offert aux officiers et aux équipages, le 24. »

La Lanterne ne pense pas que la République ait le droit d'être fière de son expédition à Portsmouth.

Elle aime mieux les remerciements du Tsar. Elle enserre son gouvernement — y compris son Yves Guyot — dans ce dilemme.

« De deux choses l'une : ou la station de notre flotte en Angleterre est chose prévue, arrêtée depuis plusieurs mois, ou elle a été décidée récemment sur la demande du gouvernement anglais. »

« Dans le premier cas, que devient le grand honneur qui nous est fait, au dire de ceux de nos confrères qui tiennent M. Waddington pour le premier diplomate des temps modernes ? »

« Dans le second, notre gouvernement restait maître de sa liberté d'action et libre de n'obéir

qu'aux suggestions du patriotisme et de la dignité nationale. »

Ah! la bonne plaisanterie : la dignité nationale !!!

La République trouve l'occasion d'être admise à la table d'une Reine et d'un Tsar, elle, qui n'a jamais été à pareille fête, entend ne pas manquer une aussi belle aubaine.

Yves Guyot n'est pas démocrate uniquement : on n'a pas été le Petit Employé pour rien.

A CHERBOURG

Cherbourg, 3 août.

Le Conseil municipal de Cherbourg vient de voter l'adresse suivante à S. M. l'empereur de Russie :

« Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de la ville de Cherbourg, réunis hors séance à l'Hôtel de Ville, se faisant les interprètes des sentiments qui animent toute la population de la cité et qui reflètent ceux de la France entière, adressent respectueusement à S. M. l'empereur Alexandre III l'expression de leur profonde reconnaissance pour la splendide et inoubliable réception faite par la Russie à l'escadre cuirassée de la Manche. »

« Ils sont heureux qu'il ait été donné à la ville de Cherbourg de répondre à cette réception, en fêtant cordialement et de son mieux les officiers, les sous-officiers et l'équipage du croiseur russe *Amiral-Korniloff*. Ils savent qu'aujourd'hui, 3 août, est une date chère à S. M. l'empereur. Ils savent que la population de la Cité s'apprête à la célébrer, et ils demandent à S. M. la permission d'offrir, au nom de tous les habitants de Cherbourg, leurs vœux les plus sincères et les plus profondément respectueux à S. M. l'impératrice. »

Nous avons, dans le *Soleil*, l'explication des deux prétendus drapeaux ou étendards russes conquis en 1855 et restitués aux Russes.

Voici le fait :

Au début de la guerre de Crimée, deux bannières d'église avaient été prises à l'église grecque d'Eupatoria et envoyées comme trophées à Notre-Dame de Paris. Ces deux bannières viennent de rentrer en Russie. Avec l'assentiment de M^{gr} Richard, cardinal-archevêque de Paris, elles ont été emportées par l'amiral Gervais, qui a dû les faire remettre au Tsar.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 août 1891.

La baisse s'accroît sur les valeurs internationales par suite des ventes de Londres et de Berlin. Notre place suit l'impulsion. Le 3 0/0 se trouve en nouvelle baisse à 94.65; le 4 1/2 0/0 reste à son cours précédent de 104.85.

Bien que les motifs de baisse ne soient pas particuliers à nos établissements de crédit, presque tous perdent encore du terrain sur leurs cours antérieurs.

La Banque de Paris termine à 717.50, la Société Générale à 482.50, le Crédit Foncier à 4,232.50 et le Crédit Mobilier à 310.

Ce n'est pas dans de semblables séances que nous nous occupons du Crédit Foncier de Tunisie, autrement que pour dire qu'il a moins que tout autre à s'inquiéter de la crise passagère de la Bourse.

L'action Immobilière de France est ferme à 475. La distribution continue d'un dividende de 25 francs légitime des cours plus élevés qui se produiront certainement dès que les dispositions générales du marché seront plus favorables.

L'obligation Porto-Rico se tient à 250.

Les Chemins Economiques clôturent à 413.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le privilège accordé aux propriétaires des actions des charbonnages de l'Urlikany de souscrire à ceux de la Zsily augmentent la faveur attachée à cette entreprise.

NOUVELLES MILITAIRES

Il existe une anomalie ridicule dans les dispositions relatives au recrutement militaire.

Un fils aîné de veuve, dispensé du service de trois ans, désire ne pas attendre le tirage au sort pour faire son année de présence sous les drapeaux ; il se présente à dix-huit ans et est admis à faire... trois ans.

Ainsi, parce que, dans le but de ne pas couper sa carrière à vingt-et-un ans, il devance le tirage, on lui fait perdre le bénéfice de dispense que lui accorde la loi.

C'est absurde.

Le ministre de la guerre, à la suite d'un certain nombre de protestations, a compris qu'il serait raisonnable de combler cette lacune de la loi, et nous sommes heureux d'apprendre aux intéressés que les dispositions réglementaires du recrutement vont être modifiées, en sorte que le dispensé ne sera astreint qu'à une année de service, même s'il devance l'appel.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

La fête de saint Dominique à Saumur

ET M. L'ABBÉ GARNIER

Dimanche, il y avait foule à l'église Saint-Pierre. Bien avant onze heures, toutes les places disponibles étaient occupées. Ses fidèles empressés étaient accourus pour s'associer aux membres de Notre-Dame du Travail, et fêter saint Dominique, patron des chapeletiers. On voulait aussi entendre de nouveau la voix éloquente de M. l'abbé Garnier, cet apôtre dévoué à la classe ouvrière et au relèvement de la Patrie par les ouvriers.

A onze heures, les membres de l'Association de Notre-Dame du Travail occupaient les places qui leur avaient été réservées dans la nef et les chapelles latérales. La statue, de saint Dominique, en avant du sanctuaire, dominait l'assemblée. Elle était escortée de la bannière de la confrérie et du drapeau de l'association.

Pendant la messe, un chœur d'hommes faisait retentir les voûtes de ses mâles accents, et chantait les louanges du roi des Cieux.

Une société de jeunes et brillants artistes accompagnait une voix mélodieuse, toujours goûtée et appréciée dans notre ville. Tous avaient offert leur concours pour apporter plus d'éclat à la fête de saint Dominique et donner un témoignage de leur vive sympathie à la classe ouvrière réunie en confrérie.

M. l'abbé Garnier est monté en chaire et a développé avec toute l'ardeur, tout le feu qu'on lui connaît cette pensée qui relie la religion à la question économique : Lorsque la religion est à sa place, la prospérité règne dans l'ordre économique. Et il en a déduit : qu'il faut rendre la France à Dieu et Dieu à la France. C'est le but de toutes les associations catholiques comme celle de Notre-Dame du Travail.

L'orateur supplie chacun de se demander, la main sur la conscience, s'il a bien rempli ce but avoué, hautement proclamé dans toutes les corporations qui ont accepté pour patron l'un des saints proclamés par l'Eglise.

Les accents énergiques de l'abbé Garnier, sa parole vive et ardente devaient le rapprocher de ce qu'a dû être saint Bernard prêchant la Croisade.

Quelques instants de repos et M. l'abbé Garnier se rend vers le quai de Limoges pour faire

la conférence qu'il a annoncée sur le repos du dimanche.

La foule s'y portait déjà depuis longtemps. On peut évaluer à douze cents le nombre d'auditeurs qui se sont réunis autour de l'orateur. Malheureusement le temps incertain, une petite pluie venue pendant la conférence, ont arrêté l'élan de quelques-uns et fait dissiper pour un instant ceux qui n'avaient pu trouver place sous le hangar que M^{lle} Dubillot avait offert avec empressement pour la cause que soutient M. l'abbé Garnier. Mais les rangs se sont bientôt reformés plus serrés, pour couvrir d'applaudissements enthousiastes l'habile conférencier.

Dès le début, l'orateur rappelle que l'année dernière il a traité des intérêts du commerce et de la protection qu'on lui doit contre les grands magasins, qui tendent à tout détruire. Situation anormale, car il est un principe général, le droit de tous à l'existence. Et la question du dimanche s'y rattache, aussi a-t-on vu se fonder la *Ligue populaire pour le repos dominical*.

Qu'est donc cette ligue ? En voici l'historique.

C'est pendant l'Exposition universelle de 1889 que les bases en ont été jetées. Toutes questions politiques ou religieuses ayant été évincées, les adhésions sont arrivées aussitôt en grand nombre. M. Léon Say a été nommé président et M. Jules Simon vice-président. Aujourd'hui les sociétaires ont atteint le chiffre de dix mille, chiffre qui s'augmente de jour en jour. C'est qu'il est au pouvoir de tous d'y adhérer et c'est même un devoir impérieux. Cinq considérations majeures militent en faveur de cette ligue qu'il faut envisager sous le rapport hygiénique, moral, familial, social et économique.

Avec les lumières de la science, M. l'abbé Garnier rappelle ce qu'il faut d'oxygène et d'azote à l'organisme humain pour qu'il fonctionne régulièrement. Il expose combien il faut quotidiennement de l'un et de l'autre et démontre qu'après sept jours de travail, si l'homme ne met pas arrêt à sa dépense exagérée d'oxygène, il arrive à priver son organisme des éléments les plus indispensables à son bon fonctionnement. L'orateur a rendu sa théorie plus sensible par cette heureuse comparaison : Votre cheval peut faire 25 kilomètres en une heure, s'ensuit-il qu'il en fera sans arrêt 100 en quatre heures et 1,000 en quarante heures ? Celui qui compterait ainsi s'exposerait à une terrible déception.

Il en est de même de l'homme : il ne peut marcher toujours sans repos. L'ouvrier croit trouver une compensation en se surexcitant par l'alcool. Erreur fatale ! Puis, quel alcool absorbe-t-il ?

L'orateur est conduit à développer son second point d'ordre moral.

Le travail excessif pousse l'ouvrier à se livrer à la boisson, à des boissons qui sont le plus souvent des poisons. De là des progrès effrayants dans la criminalité, qui s'est élevée de 40 en 40 ans de 39,000 à 59,000, 79,000, 175,000 et 234,000.

La folie a suivi une marche ascendante non moins effrayante. Et le chiffre des suicides lui-même rend bien lourde la responsabilité de ceux qui abrutissent l'homme par un excès de labeurs. La statistique constate que dans la dernière période décennale les suicides ont progressé de 2,700 à 8,500.

Pour la troisième considération, le conférencier a eu des élans oratoires qui ont été chaleureusement applaudis. Il a dépeint l'existence de l'ouvrier ou de l'employé retenu sans trêve à son labeur. Qu'est la vie de famille pour celui-ci ? Il ne peut voir ses enfants, les embrasser, recevoir leurs caresses ; il n'a pas le temps de parler à tête reposée des intérêts de son ménage, de ces mille riens qui sont le charme de son intérieur. Pourquoi alors se ferait-il une famille ? Aussi combien renoncent au mariage ! Sous ce rapport, la France, qui a tenu jadis le premier rang, est aujourd'hui tombée bien bas et la responsabilité en incombe en majeure partie à ceux qui font enfreindre la loi du repos du dimanche.

Le repos du dimanche a une action incontestable sur la question sociale. Jadis, alors

que cette suspension de travaux était observée, les corporations se réunissaient le dimanche pour traiter des questions de l'association. Tout le monde s'y rendait. La question ouvrière se rattache donc d'une façon étroite à la question du dimanche, et pour ce nouveau motif doit être prise en sérieuse considération.

On objecte souvent : Mais c'est de la production perdue, et l'étranger nous écrasera sous ce rapport. Erreur très grande. L'orateur, qui possède parfaitement son sujet, raconte les incidents qui se sont produits au Parlement anglais lorsque, en 1847, il fut question d'abroger la loi dominicale. Un économiste anglais de haute valeur, Macauley, s'y opposa de toute la force de son raisonnement et parvint à faire triompher son opinion. L'Angleterre n'a point été battue par la France, et nous pourrions citer encore d'autres nations qui ne se sont point laissées écraser parce qu'elles ne travaillent pas le dimanche. Il faut le reconnaître : c'est la France qui, dans tout le monde, est la plus en retard sous ce rapport.

Autre objection de certains endurcis : Mais je mange le dimanche et mes enfants aussi et je dois travailler le dimanche.

C'est suspecter Dieu. Si Dieu a imposé la loi dominicale, il a dû y pourvoir par des compensations. Les faits sont là pour justifier la Providence. L'orateur cite l'histoire de deux familles ouvrières, l'une avec huit enfants, l'autre avec dix. Le père des huit enfants a toujours travaillé le dimanche. Cette famille a mal fini : le père est devenu infirme de bonne heure, les enfants ont été sa honte, plusieurs étant devenus des hôtes de maisons de correction.

La seconde famille, au contraire, quoique plus nombreuse, a toujours respecté le dimanche, et elle n'a point eu à en souffrir, loin de là. Une aisance relative est venue dans ce foyer ; tous les enfants ont prospéré et se sont bien casés.

L'orateur, semblant craindre qu'on ne l'accusât de broder des histoires à plaisir, a cité les grandes verreries de Baccarat, des Gobain, une minoterie de Pouancé, une manufacture de chaussures de Blois. Dans tous ces établissements, le travail du dimanche a été supprimé, et la comptabilité — que l'on pourrait consulter — constate que la production des ouvriers a plutôt été en augmentant, et qu'ils n'y ont rien perdu.

Il est bon d'ajouter que la question religieuse n'a été pour rien dans la suspension du travail dominical dans ces maisons.

M. l'abbé Garnier aborde ensuite les moyens pratiques de triompher de toutes les difficultés et de fonder à Saumur la *Ligue populaire pour le repos du dimanche*.

Il faut créer un Comité qui prendra à tâche de faire connaître le but que l'on se propose, par l'enseignement, par la propagation du bulletin de l'œuvre. Ce Comité cherchera par une entente cordiale à amener tous les négociants du même commerce à s'entendre sur le mode, l'heure de la fermeture des magasins ; il lancera la question dans le courant de l'opinion publique pour que les acheteurs eux-mêmes se fassent à l'idée de ne plus se présenter le dimanche dans les magasins.

Avant de quitter sa modeste tribune et le local que la propriétaire a mis de si bonne grâce à la disposition de M. l'abbé Garnier, l'orateur a fait appel au contradicteur qui était annoncé. Certes, celui-ci devait être convaincu qu'il eût été accueilli avec le plus grand plaisir et que le conférencier eût été heureux de discuter avec lui, dans les termes de la plus franche et la plus large cordialité, les objections nouvelles qui auraient pu être émises. Personne ne s'est avancé vers la tribune.

M. Garnier a renouvelé la déclaration qu'il avait faite au début de la séance : que la Ligue populaire n'était pas un acte de parti, et qu'à son sujet on devait faire trêve aux divisions afin que tous, sans exception, puissent s'enrôler sous son drapeau.

L'abbé Garnier a proposé à l'assistance de confier au Syndicat commercial de Saumur le soin de cette campagne. Toutes les mains se

sont levées pour approuver cette proposition.

Dès le soir, le conseil syndical s'est réuni au siège ordinaire de ses séances pour recevoir de M. l'abbé Garnier les instructions pratiques pour mener à bonne fin cette entreprise.

Il est inutile d'ajouter qu'au cours de cette conférence la voix de l'orateur a été à maintes reprises couverte par les applaudissements chaleureux d'un auditoire comprenant des représentants de toutes les opinions.

A peine la conférence était-elle terminée que l'orateur se dirigeait vers Notre-Dame des Ardilliers où il devait encore se faire entendre avant un salut solennel donné pour l'œuvre de Notre-Dame du Travail. Sous les voûtes de ce sanctuaire on se presse, on s'entasse ; ce ne sont pas seulement les associés et les associées qui sont avides d'entendre de nouveau la parole si chaude de l'apôtre des classes ouvrières : une foule de nos concitoyens montrent le même empressement. M. Garnier, devant cet auditoire si imposant, parle de l'apostolat que tout chrétien est tenu en conscience de remplir vis-à-vis de ses frères. L'homme, a-t-il dit, qui vit dans une sorte d'égoïsme religieux sans souci du bien moral qu'il doit à ses semblables, le chef d'usine qui se désintéresse de la cause de ses ouvriers et se croit à l'abri de tout reproche parce qu'il ne donne pas l'exemple du mal, la maîtresse de maison qui n'use pas de son influence pour encourager au bien le personnel sous ses ordres et ses serviteurs, tous encourent pour leur avenir des responsabilités énormes : et l'orateur cite à l'appui de sa thèse de nombreux textes de l'Evangile.

Partout ailleurs que dans une église, l'abbé Garnier eût reçu les mêmes applaudissements qu'une heure auparavant à la conférence publique.

Une journée si bien remplie ne devait pas se terminer sans une réunion plus intime où les épanchements sont réciproques. A 6 heures du soir, 160 membres de Notre-Dame du Travail prenaient part à un cordial et fraternel banquet.

Au dessert, M. le curé de Saint-Pierre, le premier, s'est levé, pour porter un toast au Pape, le père de tous les fidèles, celui qui s'est occupé — sa dernière encyclique le prouve amplement — du sort de la classe ouvrière. M. Richard, avocat, a repris les paroles prononcées le matin par M. l'abbé Garnier, sur l'union et la bonne harmonie entre tous. M. G. du Chêne, avocat, l'une des chevilles ouvrières les plus importantes de l'œuvre, a souhaité la bienvenue aux membres de l'association nouvellement admis et porté un toast aux vétérans. M. l'abbé Garnier, à son tour, a fait une touchante allusion entre Lazare et le mauvais riche. Enfin, M. de la Guillonnière a célébré avec tout le feu qui lui est particulier l'alliance, dont l'assemblée est témoin et justement fière, du prêtre et de l'ouvrier assis à la même table et partageant une agape vraiment fraternelle.

Avant de se séparer, tous les associés, d'une voix unanime, ont acclamé M. l'abbé Garnier et lui ont donné rendez-vous à l'année prochaine pour célébrer de nouveau, avec lui, la fête de saint Dominique, leur vénéré patron.

Le temps et l'espace nous manquent pour reproduire les diverses allocutions qui ont été prononcées dimanche au banquet. Nous donnerons demain le discours de M. de la Guillonnière.

NOS FÊTES HIPPIQUES

Les courses et le carrousel sont devenues les vraies fêtes de la ville de Saumur. Chaque année, ces solennités hippiques attirent un nombre toujours considérable d'étrangers.

Comme nous l'avons dit, la Musique municipale de ligne se fera entendre samedi soir dans le Square.

Dimanche 9, premier jour de courses, la Musique Municipale donnera un premier concert à 8 heures 1/2 du soir.

Lundi 10, jour du grand carrousel de l'École de cavalerie, il y aura également le soir, à la même heure, concert par la Musique Municipale et illumination du Square.

Enfin, mardi, deuxième jour de courses, un feu d'artifice sera tiré à 8 heures 1/2 du soir, sur le quai de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général Loizillon, commandant le 1^{er} corps d'armée, inspecteur général de l'École de cavalerie, est arrivé hier à Saumur pour commencer les opérations du travail d'inspection.

Le général restera à Saumur toute la semaine, assistera aux courses et au carrousel qui sera donné sous sa présidence.

Il est descendu hôtel Budan.

L'ASSASSINAT

De la route de la Ronde

Nous avons recueilli ce matin, sur l'assassinat de la route de la Ronde, des détails connus de la justice et qui pourront la mettre sur la voie pour amener l'arrestation des assassins du malheureux Verneau.

Hier, dans la soirée, un individu pauvrement vêtu et portant un « baluchon » sur son dos, se présentait au bureau de tabac, tenu par M. Redon, quai de Limoges. Cet individu acheta un cigare; tout en l'allumant, il tint à M^{me} Redon, assise au comptoir, la conversation suivante :

— Il paraît qu'il y a eu un assassinat, avant-hier, par ici ?

— Oui, répondit M^{me} Redon; et, voulant couper court, termina ainsi : « Que voulez-vous ! il faut espérer que les meurtriers seront bientôt en prison. »

— Les meurtriers ! Il y en a déjà de partis bien loin, et ils sont très rassurés sur leur sort. J'en sais quelque chose; car je faisais partie de la bande, dit cet homme d'un air convaincu.

Ces paroles firent une certaine impression sur M^{me} Redon, qui suivit des yeux, quand il fut sorti, son trop expansif client. Celui-ci se dirigea du côté de Notre-Dame, et, après une vingtaine de pas, fut rejoint par un autre homme, de mise plus élégante, et chaussé de souliers dits bains de mer.

Les deux acolytes s'acheminèrent vers Notre-Dame.

M^{me} Redon appela aussitôt son mari et lui raconta ce qu'elle venait d'entendre. Durant la conversation des époux Redon, les deux voyageurs avaient eu le temps d'aller jusqu'au pont du chemin de fer. Là ils durent se séparer. L'homme au cigare revint seul sur ses pas, et se dirigea de nouveau au bureau de tabac, d'où M^{me} Redon faisait remarquer de loin à son mari le personnage objet de leur conversation.

Il entra de nouveau au bureau de tabac, acheta et alluma un autre cigare, et parla encore de l'assassinat, cette fois-ci devant M. et M^{me} Redon.

Quand il sortit, M. Redon, justement piqué de curiosité, suivit l'homme au baluchon jusqu'à la rue du Tribunal; puis bientôt le perdit de vue. Rentré chez lui, M. Redon changea de vêtements et alla de suite au bureau de police faire la déclaration de tout ce qu'il avait vu et entendu.

L'agent Delaporte, auquel M. Redon s'adressa, ne fut pas surpris de la déclaration concernant l'homme aux souliers bains de mer, car la police observait, depuis plusieurs jours, les faits et gestes de cet individu.

Enfin, bonne note fut prise de ces renseignements, et, à l'heure actuelle, le parquet doit être fixé sur le plus ou moins de créance à donner aux déclarations de l'étranger, lesquelles, si elles sont fantaisistes, n'en constituent pas moins le fait d'un délit puni par la loi. A moins toutefois que ces étranges révélations ne soient lancées que pour mieux dépister les recherches de la justice.

Cela s'est vu quelquefois.

CONTRIBUTIONS

Par ce temps d'examens, on pourrait poser aux candidats le problème suivant :

Un contribuable français a deux domiciles : l'un à la ville, l'autre à la campagne; il les habite successivement chaque année. Quelle taxe doit-il payer pour ses chevaux et voitu-

res? On sait, d'ailleurs, que l'imposition sur les animaux et les véhicules est plus élevée en ville que dans les communes rurales.

Nous ignorons la réponse que donneraient les jeunes novices, mais voici comment la question a été résolue par les fonctionnaires officiels dans le canton de Saiches :

Si le propriétaire est républicain, il paie simplement la taxe de la campagne; s'il est réactionnaire, on lui impose sans hésiter la taxe de la ville.

C'est ainsi que se pratique sous le régime actuel l'égalité devant l'impôt.

L'HEURE LÉGALE

Pour le département de Maine-et-Loire, la différence de l'heure locale et de l'heure légale est, à Angers, 11 m. 34 s. 3/10 ouest de Paris. à la tour sud de la cathédrale; à Baugé, 9 m. 46 s. 3/10 au clocher de Saint-Jean; à Cholet, 12 m. 28 s. 3/10; à Saumur, 9 m. 38 s. 7/10; à Segré (au clocher), 12 m. 50 s. 3/10.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} août. — Louise Lacroix, route de Varrains; — Fernande-Marie-Louise Richard, à l'Hospice; — René-Camille-André Bénard, rue de la Visitation; — Gabrielle-Marianne Bigot, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES

Le 1^{er} août. — Paul Bouyer, maçon, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Louise-Anais Ragain, employée de commerce, de Saumur; — Georges-Camille-Adolphe Bouin, employé de commerce, a épousé Ernestine Gillot, employée de commerce, tous deux de Saumur.

DÈCÈS

Le 2 août. — Georges-Henri Weniél, 44 jours, place Saint-Michel.

CHOLET. — Dans sa dernière session, le conseil d'arrondissement de Cholet a demandé la prompt exécution par l'Etat de la ligne de Cholet à Fontenay-le-Comte, en passant par Saint-Laurent-sur-Sèvre, — et de la construction des lignes de Cholet à Saumur, et de Chalonnes à Nantes par Beaupréau.

Sport vélocipédique. — La société du Véloce-Club de Cholet, qui s'était vue dans la nécessité de remettre ses courses du 26 juillet à une date ultérieure, a fixé cette date au dimanche 23 août prochain, et des cyclistes de premier ordre ont déjà pris des engagements pour courir sur le vélodrome de la Moine.

CONCOURS

De l'École de Notariat d'Angers

Les concours et examens de l'École de notariat d'Angers ont donné les résultats suivants :

Cours théorique. — Droit civil. — Prix (offert par la Chambre des notaires d'Angers), M. Emile Chaumet, né à La Guerche (Ille-et-Vilaine), clerc chez M^e Chasle.

1^{re} mention, M. Adolphe Luquiau, né à Sommières (Vienne), clerc chez M^e Hédelin.

2^e mention, M. Maurice Foucher, né à Cheffes (Maine-et-Loire), clerc chez M^e Daburon.

Cours pratique. — Prix (offert par la Chambre des notaires de Saumur), M. Paul Cellier, né à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), clerc chez M^e Hédelin.

Mention unique. — M. Victor Coquerie, né à Avrillé (Maine-et-Loire), clerc chez M^e Chérière.

Examen. — Prix (offert par la Chambre des notaires de La Flèche), M. Emile Chaumet, né à La Guerche (Ille-et-Vilaine), clerc chez M^e Chasle.

LES MANŒUVRES DES 133^e, 77^e DE LIGNE ET 1^{er} CUIRASSIERS

Une manœuvre, dite de garnison, aura lieu jeudi prochain 6 août, entre les troupes d'Angers et de Cholet (77^e régiment, 133^e régiment et 1^{er} cuirassiers.

Le 133^e et deux escadrons du 1^{er} cuirassiers se rendront, le 3 août, à Saint-Lambert-du-Latay et attaqueront le lendemain deux escadrons du 1^{er} cuirassiers et le 77^e régiment d'infanterie qui auront cantonné à Chemillé.

Toutes les troupes rentreront dans leurs garnisons respectives le 7 août.

M^{re} Freppel, évêque d'Angers, vient d'arriver à Bourg, se rendant à Ars, où auront lieu, du 4 au 6 août, de grandes fêtes religieuses, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du vénérable J.-M.-B. Vianney, ancien curé d'Ars. M^{re} Freppel prononcera le panégyrique.

EN PARTIE DE PLAISIR

Dimanche dans l'après-midi, un terrible accident s'est produit sur la Mayenne, près du Port-de-Ville.

Plusieurs jeunes gens, dit le *Patriote*, étaient venus se promener dans ces parages.

L'un d'eux, nommé Breton, âgé de 18 ans, commit l'imprudence, ne sachant pas nager, de monter dans une pèrissoire.

Bientôt le frère esquif chavira.

Le canotier fut précipité à l'eau. Ses camarades, qui étaient sur le bord, ne purent lui être d'aucun secours. Au bout de quelques instants, il disparut sous l'eau. Nous ne savons si son cadavre a été retiré.

Ce jeune homme habitait dans la Doutre, à Angers. Il exerçait le métier de ferblantier.

TOURS. — La fête du 32^e. — Le 32^e d'infanterie a célébré hier la fête du régiment.

A cet effet, une superbe kermesse a été organisée à la caserne de Guise.

M. le général en chef, MM. les généraux et officiers supérieurs de toutes armes sont allés dans la journée porter leurs compliments au colonel, aux officiers et à tout le régiment.

Hier soir, la fête a été terminée par un repas de famille dont le menu variait avantageusement avec l'ordinaire de chaque jour.

On a beaucoup admiré l'entrain et la gaieté de nos braves troupiers du 32^e.

La belle musique du régiment s'est multipliée pour augmenter l'éclat de la fête.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 8 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour :

De Tours à Angers exclu, 2^e classe, 9 fr.; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus, 2^e classe, 6 fr.; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 9 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 41 du matin.

La distribution des billets a commencé aujourd'hui mardi 4 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 7 août.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 août, 12 h. 03 soir.

Soixante-dix-huit officiers français ont assisté hier à Péterhof à la fête patronymique de la Tsarine. Après le service religieux, ils défilèrent devant l'impératrice de Russie dont ils baisèrent la main.

Tous les officiers ont ensuite déjeuné avec les souverains qui se sont gracieusement entretenus avec eux.

On mande de Bruxelles que la reine des Belges a eu dans la soirée d'hier une très grave attaque nerveuse. Elle a reçu les derniers sacrements. Son état s'est amélioré depuis.

HAVAS.

Suivez ce conseil !

Mauléon (Basses-Pyrénées), le 2 mars 1891. — Je suis heureux de pouvoir vous remercier de vos bonnes Pilules Suisses. Tous ceux qui souffrent de la tête ou de l'estomac devraient en prendre, car par leur usage toutes ces indispositions disparaissent rapidement.

(Sig. lég.) THOMAS SAINT-JEAN, cordonnier.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 1^{er} août 1891

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété, par G. Lenôtre. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — *Serge*, par Abel Hermant. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES: La catastrophe de Saint-Mandé: les premiers secours; les abords de la mairie de Saint-Mandé dans la matinée du 27 juillet; la reconnaissance des victimes dans l'une des salles de la mairie; la gare de Saint-Mandé et l'emplacement de la catastrophe. — Grand-duché de Luxembourg: Entrée solennelle du grand-duc Adolphe dans sa capitale. — Sotokholm: Fête donnée à la marine française dans les jardins de Tivoli. — Bruxelles: Le grand carrousel historique du 26 juillet. — Alger: Le sacre de M^{re} Toulotte. — Suisse: Grand concours international de gymnastique. — Le corps des vélocipédistes militaires anglais. — *Serge*, par Tofani. — Echecs. — Rébus.

Le numéro: 50 centimes.

On lit dans le *Petit Médecin des Familles* :

La librairie *Delahaye*, place de l'École-de-Médecine, vient de publier la vingt-quatrième édition du docteur JULES BOYER, ex-interne des Hôpitaux, sur la guérison de la *Phtisie Pulmonaire* et de la *Bronchite Chronique*. Chacun lira avec intérêt cette brochure, dans laquelle le savant praticien a pu réunir, dans un langage à la portée de tous, ses longues études sur ces terribles maladies, leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics et les moyens de les guérir. Des milliers de guérisons, même dans des cas où le malade était condamné par tous les médecins, expliquent la rapidité avec laquelle les vingt-trois premières éditions ont été répandues en France et à l'étranger. (Envoi franco contre 1 fr. 50, librairie Delahaye, Paris.)

Dans les cas d'anémie, pâles couleurs, etc., le vin de Quinium Labarraque est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux véritables pilules de Vallet, il produit des effets véritablement merveilleux. Du reste, l'approbation si rare de l'Académie de médecine de Paris est un titre pour le vin de Quinium Labarraque à la confiance des médecins et des malades.

En vertu de son énergie, le vin de Quinium se prend à la dose d'un verre à liqueur après chaque repas. Prix: 6 fr. la bouteille, 3 fr. la demi-bouteille, dans toutes les pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 4 l. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 4 l. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Abraham

par jugement du 3 août 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte provisoirement au 12 septembre 1890 le sieur Henri Abraham, boucher et marchand de porcs à Montilliers.

M. Doguereau a été nommé juge-commissaire et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait.

(576) Le greffier : COLLIN.

Faillite Rateau

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES CRÉANCES

MM. les créanciers de la faillite de Rateau, marchand de fourrages à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 14 août 1891, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Le Greffier,

(577) COLLIN.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

Séparation de biens

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-onze,

A la requête de M^{me} Marie Lemoine, épouse sans profession de M. Armand-Louis-Auguste Cheignon, ancien minotier, domicilié de droit à Bron, commune du Condray-Macouard, et résidant de fait à Saint-Nazaire,

Contre :

M. Armand-Louis-Auguste Cheignon, sus-nommé,

Il appert que :

M^{me} Cheignon a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Cheignon sur sa demande.

Saumur, le trois août mil huit cent quatre-vingt-onze.

(578) V. LE RAY.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS

USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

Séparation de biens

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Il appert : que Madame Anna Fontaine, épouse de M. Pierre Béchet, voyageur de commerce, avec lequel elle demeure à Villebernier,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, A été séparée, quant aux biens, d'avec ledit M. Pierre Béchet, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le trois août mil huit cent quatre-vingt-onze. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il appert :

Que M^{me} Ursule Barré, veuve en premières noces de M. Segouin, et épouse en second mariage de M. Eugène Marchand, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Pauvrière, commune de Chemellier (Maine-et-Loire), a été déclarée séparée, quant aux biens, de son mari.

Saumur, le premier août mil huit cent quatre-vingt-onze.

Pour extrait,

(584) ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

ENTREPOT

de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE SÉRIEUSE ayant déjà élevé des enfants. — Inutile de se présenter sans de très bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur, la femme cuisinière ou femme de basse-cour.

Très bonnes références.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire : **ANDRÉ SERVAT**

Directeur du Casino : Edmond GRELLET
Chef du Personnel : P. PAUL

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE
Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE
(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASE — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS
GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct : 4 heures de Paris

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, Maison LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CH. COURALEAU

28, rue St-Nicolas, 28
SAUMUR BICYCLETTES TRICYCLES

Vente — Échange — Location — Leçons

Exposition permanente des nouveaux modèles, 24, RUE DE LA FIDÉLITÉ

ATELIER de Réparations



Pièces détachées ACCESSOIRES

Seul représentant de

RUDGE — CLÉMENT — PHÉBUS — STARLEY

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75.

Sirops de fantaisie, le litre 4.75 ; pur sucre, 2.25.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)		
3 0/0	94 85	ACTIONS		Nord	1835	50	Compagnie parisienne du Gaz	378 25
3 0/0 1891	93 40	Banque de France	4460	Orléans	1522	50	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	21
3 0/0 amortissable	95 90	Banque d'Escompte	448 75	Ouest	1080	50	Cie Transatlantique 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	89
4 1/2 1883	104 60	Comptoir national d'Escompte	540	Compagnie parisienne du Gaz	1422	50	— 6 0/0 2 ^e série	611
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1243 75	Transatlantique	545	50	obligations à lots	—
Oblig. 1855-60 3 0/0	547 50	Crédit Industriel et Commercial	588 75	Canal de Panama	29	50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1865 4 0/0	533 75	Crédit Lyonnais	800	— Suez	2770	50	FONDS ÉTRANGERS	—
— 1869 3 0/0	417	Crédit Mobilier	310	VALEURS ÉTRANGÈRES			Emprunt russe 1862 5 0/0	97 40
— 1871 3 0/0	406 50	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	96	40	— 1889 4 0/0	98 85
— 1875 4 0/0	530	Société Générale	481 25	Deite d'Egypte 6 0/0	487	50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	531	Est	900	Extérieur 4 0/0	70	25	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	417	Paris-Lyon-Méditerranée	1480	Hongrie 4 0/0 or	89	95	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation	505	Midi	1292 50	Italie 5 0/0	89	50	Crédit foncier égypt 5 0/0 r. à 500	312 50
				Portugal 4 1/2 1888	280	50		